

Je soussigné(e) demande mon adhésion au **TOURING PEDESTRE AMIENOIS**

site : [www.tpa-rando.com](http://www.tpa-rando.com) mail : [contact@tpa-rando.com](mailto:contact@tpa-rando.com) 3 Impasse du DAHOMEY 80000 AMIENS

Association fédérée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre sous le N° 00803.

Tél: 03 60 10 71 20

<b>Identité 1</b>	Nom	Prénom	Nationalité	Date de naissance	N° de Tél Portable
Mme/Mlle/Mr				/ /	
Adresse Mail <b>obligatoire</b>				<b>Numéro de Licence FFRP</b> si déjà licencié(e)	
<b>Identité 2</b>	Nom	Prénom	Nationalité	Date de naissance	N° de Tél Portable
Mme/Mlle/Mr				/ /	
Adresse Mail <b>obligatoire</b>				<b>Numéro de Licence FFRP</b> si déjà licencié(e)	
Adresse Postale					
Enfant Mineur 1		Enfant Mineur 2			
Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association <input type="checkbox"/>					

- Individuelle Responsabilité civile.	38 €	- Familiale Responsabilité civile.	66 €
- Individuelle RC + Accidents corporels.	40 €	- Familiale RC + Accidents corporels.	70 €
- Individuelle licencié autre club	23 €	- Familiale licencié autre club	30 €

pour les licences - non pratiquants et mono parentales et autres - voir les responsables de l'association

- Si je souhaite m'abonner à **PASSION - RANDO** j'ajoute **10 €** à mon chèque et je coche la case suivante >>>  
(4 parutions par an)

**LE CERTIFICAT MEDICAL est OBLIGATOIRE pour toute nouvelle licence: Extrait du règlement médical de la FFRP**

Toute demande ou renouvellement de licence sportive est subordonné à la production d'un **CACI**

**C**ertificat médical (valable 3 ans maximum) attestant de l'**A**bsence de **C**ontre-**I**ndication absolue ou relative

à la pratique de la randonnée pédestre. (autant de certificats que de personnes inscrites pour les licences familiales)

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

**De plus pour un renouvellement de licence le QUESTIONNAIRE DE SANTE** (voir pièce jointe) si les cases sont toutes cochées "NON" l'attestation datée et signée permet de se passer du certificat médical les 2 années qui suivent. **Le certificat médical est valable au maximum 3 ans** et celui ci doit être daté de **Septembre** pour couvrir l'ensemble des trois années sportives.

**LES ALERTES METEO et le TOURING PEDESTRE AMIENOIS :**



En cas d'alerte météo (rouge ou orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc.), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou seulement une partie de celle-ci).

Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. **Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.**

**fait à :**

**le :**

**signature :**

**Attestation, datée et signée:**(mention manuscrite)

« J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport »

"

**Date:**

**Signature:**

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Bulletin à retourner avec le certificat médical ou l'attestation du questionnaire de santé et le règlement à l'ordre du TPA, à l'adresse suivante: (ne pas renvoyer l'auto questionnaire de santé l'attestation suffit)

**Monsieur DOYE Régis**  
5 Impasse du Vivier  
80710 QUEVAUVILLERS

## L'association

Créé en 1983, le Touring Pédestre Amiénois est une association régie par la Loi du 01 juillet 1901. Elle s'est donnée pour but

- La pratique en toutes saisons de la randonnée pédestre
- L'enseignement relatif à cette discipline
- La sauvegarde et la protection de l'espace naturel
- Elle participe activement à l'élaboration et à l'entretien des sentiers du département avec son équipe de baliseurs

## Les activités

Le Touring Pédestre Amiénois propose, tout au long de l'année, des sorties régulières, en général 3 dimanches et 2 à 3 mercredis par mois et 2 à 3 jeudi par mois.

Ces sorties ont lieu sur la matinée les dimanches, les mercredis et jeudi.

Le rendez vous est fixé à 08 heures 45 avec un départ à 09 heures précises le dimanche et le mercredi.

le rendez vous est fixé à 09 heures 15 avec un départ à 09 heures 30 le jeudi pour les randonnées douces 7 à 9 km.

Les "petites randonnées" ont une longueur d'environ 12 ou 13 km.

Les "grandes randonnées" ont une longueur d'environ 15 à 19 km.

Des vespérales sont également au programme en général un samedi fin de journée avec casse croute.

Il propose également plusieurs fois dans l'année des randonnées de la journée, de 18 à 25 km environ.

Ce jour là, le repas est tiré du sac à dos ou du coffre de voiture.

Une rando-resto réservée aux licencié(s)(es) et adhérent(s)(es) de TPA est organisée chaque année, pour permettre de se retrouver dans une ambiance festive.

## Le programme des sorties

Le programme des sorties est établi trimestriellement par les animateurs de l'association.

Il est remis aux adhérents lors d'une sortie ou bien adressé par mail ou courrier, il est également disponible sur le site.

Il précise:

- le jour et le lieu de sortie
- la distance
- la situation par rapport à Amiens
- l'heure et le lieu de rendez-vous
- Le nom de l'animateur

## Les sorties interclubs

Le Touring Pédestre Amiénois met à son programme les sorties inter-clubs du département.

A l'Automne le T P A propose un mini marathon interclub.

En Septembre un Inter Club est proposé avec Randonnées pour Tous en boucle le matin et ou l'après midi

avec repas tiré du coffre le midi ou plateau repas.

Le TPA participe aux rassemblements et aux manifestations départementales régionales et nationales de la FFRandonnée.



## Alerte Météo

En cas d'alerte météo (rouge et orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc...), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou une partie de celle ci). Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.



**T P A**  
**3 Impasse du DAHOMEY**  
**80000 AMIENS**

**Tél: 03 60 10 71 20**

site : [www.tpa-rando.com](http://www.tpa-rando.com)

mail : [contact@tpa-rando.com](mailto:contact@tpa-rando.com)